Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

MUMILK

4 RUE PIERRE FONTAINE
91000 EVRY-COURCOURONNES

SIREN : 953.195.583

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR86953195583

ACEFI CL

SAS au capital de 300000 Euros - SIREN : 350044392
7 rue Mariotte, 75017 PARIS
Tél : +33(0) 7 82 68 42 00 - acl-audit.eu

Sommaire

Attestation 3

Bilan 4

Compte de résultat 7

Détails des comptes 10

- Bilan détaillé — Actif 11
- Bilan détaillé — Passif 13
- Compte de résultat détaillé 14

Liasse fiscale 17

Attestation

Attestation sans réserve

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **11/07/2023,** nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de MUMILK relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 6 949 015,44 €
- Chiffre d'affaires : 0,00 €
- Résultat net comptable : -600 718,55 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS le 03/04/2025.

Anne Siebert,
Expert-Comptable

Bilan

Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	501 787	29 675	472 112	148 377
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	80 831	10 166	70 666	22 443
	Autres immobilisations corporelles	24 798	5 183	19 615	5 588
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20 188		20 188	20 050
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**627 604**	**45 024**	**582 580**	**196 458**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	89 142		89 142	113 298
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	6 265 227		6 265 227	2 505 406
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12 067		12 067	6 865
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**6 366 435**		**6 366 435**	**2 625 570**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		**6 994 039**	**45 024**	**6 949 015**	**2 822 027**

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 494	1 305
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 094 217	2 848 887
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	-600 719	-122 232
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**5 494 992**	**2 727 960**
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	675 000	
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	**675 000**	
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	500 000	
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160 000	
	Emprunts et dettes financières diverses	14 583	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 626	58 838
	Dettes fiscales et sociales	40 814	35 229
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	**779 023**	**94 067**
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		**6 949 015**	**2 822 027**

Compte de résultat

Compte de résultat

		31/12/2024	16/05/2023 - 31/12/2023
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens		
	Production vendue de services		
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
	Production stockée		
	Production immobilisée	353 410	148 377
	Subventions d'exploitation	289 000	
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	347	46
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**642 757**	**148 423**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements	162 723	19 147
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	431 527	161 374
	Impôts, taxes, et versements assimilés	5 992	1 540
	Salaires et traitements	542 774	129 931
	Charges sociales	119 139	51 784
	Dotations aux amortissements et aux provisions	43 140	1 884
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	1 023	69
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 306 318**	**365 729**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**-663 561**	**-217 306**
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	23 199	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**23 199**	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	14 583	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**14 583**	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		**8 616**	

		31/12/2024	16/05/2023 - 31/12/2023
		Net	Net
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	**-654 946**	**-217 306**
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		20 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		**20 000**
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**0**	**20 000**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		-54 227	-75 074
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**665 956**	**168 423**
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**1 266 675**	**290 655**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**-600 719**	**-122 232**

Détails des comptes

Bilan détaillé — Actif

	31/12/2024	16/05/2023 - 31/12/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	472 112	148 377	323 735	+218
2030000000 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	148 377		148 377	
2320000000 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	353 410	148 377	205 033	+138
2803000000 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	-29 675		-29 675	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	70 666	22 443	48 223	+215
2154100000 - MATÉRIEL DE LABORATOIRE	80 116	23 153	56 963	+246
2157000000 - AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DES MATÉRIELS ET OUTI...	715	715		
2815410000 - AMORTISSEMENTS SUR MATÉRIEL DE LABORATOIRE	-9 991	-1 394	-8 597	-617
2815700000 - AMORTISSEMENTS SUR AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS ...	-174	-31	-143	-456
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 615	5 588	14 027	+251
2181000000 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMEN...	3 684		3 684	
2183000000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	19 164	6 047	13 117	+217
2184000000 - MOBILIER	1 950		1 950	
2818100000 - AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENC...	-100		-100	
2818300000 - AMORTISSEMENTS SUR MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL I...	-5 039	-459	-4 581	-999
2818400000 - AMORTISSEMENTS SUR MOBILIER	-43		-43	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	20 188	20 050	138	+1
2750000000 - DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	20 188	20 050	138	+1
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**582 580**	**196 458**	**386 122**	**+197**
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES				
AUTRES CRÉANCES	89 142	113 298	-24 156	-21
4010000000 - FOURNISSEURS	132	831	-699	-84
4378000000 - TITRES RESTAURANT	66	1 419	-1 353	-95
4387000000 - PRODUITS À RECEVOIR	15 876	305	15 571	+5k
4440000000 - ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	54 227	75 074	-20 847	-28
4456220000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS INTRACOMMUNAUT...	931		931	
4456230000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS (SERVICES)	737		737	
4456240000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS (BIENS)	1 119		1 119	
4456400000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	2 783	4 577	-1 794	-39
4456600000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES		2 321	-2 321	-100
4456610000 - TVA DÉDUCTIBLE EXTRACOMMUNAUTAIRE	276		276	
4456621000 - TVA DÉDUCTIBLE INTRACOMMUNAUTAIRE À 20% (SERVICES)	234		234	
4456700000 - CRÉDIT DE TVA À REPORTER		9 108	-9 108	-100
4458300000 - REMBOURSEMENT DE TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE...	9 392	16 517	-7 125	-43
4458600000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FACTURES NON PARV...	2 386	3 104	-718	-23
4670000000 - AUTRES COMPTES DÉBITEURS OU CRÉDITEURS	983	42	941	+2k
DISPONIBILITÉS				

DISPONIBILITÉS	6 265 227	2 505 406	3 759 821	+150
5121001000 - BNP PARIBAS ENTREPRISE - BNP PARIBAS 624	2 850 191	2 505 406	344 785	+14
5121002000 - BNP PARIBAS - BNP PARIBAS 024	3 415 035		3 415 035	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12 067	6 865	5 202	+76
4860000000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12 067	6 865	5 202	+76
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**6 366 435**	**2 625 570**	**3 740 866**	**+142**
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**6 949 015**	**2 822 027**	**4 126 988**	**+146**

Bilan détaillé — Passif

	31/12/2024	16/05/2023 - 31/12/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL	1 494	1 305	188	+14
1013000000 - CAPITAL SOUSCRIT - APPELÉ, VERSÉ	1 494	1 305	188	+14
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT	6 094 217	2 848 887	3 245 330	+114
1041000000 - PRIMES D'ÉMISSION	6 094 217	2 848 887	3 245 330	+114
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-600 719**	**-122 232**	**-478 487**	**-391**
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**5 494 992**	**2 727 960**	**2 767 032**	**+101**
AUTRES FONDS PROPRES				
AVANCES CONDITIONNÉES				
AVANCES CONDITIONNÉES	675 000		675 000	
1674000000 - AVANCES CONDITIONNÉES DE L'ETAT	675 000		675 000	
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	**675 000**		**675 000**	
PROVISIONS (II)				
DETTES				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	500 000		500 000	
1610100000 - EMPRUNT OBLIGATAIRE 500K	500 000		500 000	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	160 000		160 000	
1640100000 - EMPRUNT - PRÊT D'HONNEUR - BE	30 000		30 000	
1640120000 - EMPRUNT - PRÊT D'HONNEUR - PE	30 000		30 000	
1640200000 - PRÊT RAISESHERPAS	100 000		100 000	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	14 583		14 583	
1688000000 - INTÉRÊTS COURUS	14 583		14 583	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	63 626	58 838	4 788	+8
4010000000 - FOURNISSEURS	49 310	40 217	9 093	+23
4081000000 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	14 316	18 622	-4 306	-23
DETTES FISCALES ET SOCIALES	40 814	35 229	5 585	+16
4282000000 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	8 941	3 626	5 316	+147
4310000000 - SÉCURITÉ SOCIALE	11 672	12 866	-1 193	-9
4372000000 - COTISATION AGIRC	6 354	7 486	-1 132	-15
4374100000 - PREVOYANCE - CHARGES PATRONALES	2 282	890	1 392	+156
4375000000 - MUTUELLE	704	456	248	+54
4380000000 - ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES À PAYER ET PRODUITS À R...	395		395	
4382000000 - CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	1 543	1 450	92	+6
4386000000 - AUTRES CHARGES À PAYER	157	113	44	+39
4421000000 - PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IMPÔT SUR LE REVENU)	3 650	6 542	-2 892	-44
4451000000 - TVA DUE EXTRACOMMUNAUTAIRE	276		276	
4452000000 - TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE À 20%	1 151		1 151	
4456600000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	2 906		2 906	
4456622000 - TVA DÉDUCTIBLE INTRACOMMUNAUTAIRE À 20% (BIENS)	15		15	
4457400000 - TVA COLLECTÉE SUR ENCAISSEMENTS	770	1 800	-1 030	-57
TOTAL DETTES (III)	**779 023**	**94 067**	**684 956**	**+728**
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**6 949 015**	**2 822 027**	**4 126 988**	**+146**

Compte de résultat détaillé

	31/12/2024	16/05/2023 - 31/12/2023	Variation	
	Solde net	Solde net	En valeur (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUCTION IMMOBILISÉE	353 410	148 377	205 033	+138
7210000000 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	353 410	148 377	205 033	+138
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	289 000		289 000	
7400000000 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	289 000		289 000	
AUTRES PRODUITS	347	46	301	+652
7560000000 - GAINS DE CHANGE SUR CRÉANCES ET DETTES COMMERCIAL...	70	4	65	+2k
7580000000 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	277	42	235	+563
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**642 757**	**148 423**	**494 334**	**+333**
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE MATIÈRE PREMIÈRE ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	162 723	19 147	143 576	+750
6020000000 - ACHATS STOCKÉS - AUTRES APPROVISIONNEMENTS	2 733	1 623	1 110	+68
6022000000 - FOURNITURES CONSOMMABLES	159 990	17 524	142 466	+813
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	431 527	161 374	270 153	+167
6040000000 - ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	19 808	15 490	4 318	+28
6040100000 - PRESTATIONS DE SERVICES - PARTENAIRES	4 440		4 440	
6050000000 - ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX	24 420		24 420	
6061000000 - FOURNITURES NON STOCKABLES - EAU, ÉNERGIE	712		712	
6063000000 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	23 727	8 126	15 602	+192
6122000000 - CB EVOSIENCES MACSQUANT TYTO MILTENYI BIOTIEC	77 316	6 443	70 873	+1k
6122100000 - CB EVOSCIENCES IMAGEUR CHEMIDOC BIO RAD	6 708	2 349	4 359	+186
6122200000 - CB EVOSCIENCES TWR LIFE TECHNOLOGIE	6 156		6 156	
6122300000 - CB EVOSCIENCES	3 942		3 942	
6132000000 - LOCATIONS IMMOBILIÈRES	74 866	14 941	59 925	+401
6135000000 - LOCATIONS MOBILIÈRES	7 323	446	6 877	+2k
6135020000 - LOCATIONS MOBILIÈRES - MUTUALEASE	20 314		20 314	
6140000000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	14 383		14 383	
6150000000 - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	4 033		4 033	
6160000000 - PRIMES D'ASSURANCES	5 684	791	4 893	+618
6180000000 - DIVERS	3 409		3 409	
6180068600 - ABONNEMENT MAILCHIMP	156		156	
6180074000 - ABONNEMENT QR	9		9	
6180092000 - ABONNEMENT ADOBE	160		160	
6180093000 - ABONNEMENT MICROSOFT	138		138	
6180100000 - ABONNEMENT WORKABLE	2 743	1 087	1 656	+152
6180110000 - ABONNEMENT NOTION LABS	1 355	252	1 103	+437
6180120000 - ABONNEMENT OVHCLOUD	27	12	15	+122
6180130000 - ABONNEMENT WEBFLOW	982	223	759	+340
6180140000 - ABONNEMENT SQUARE SPACE		182	-182	-100
6180150000 - ABONNEMENT DOUBLE	209		209	
6180160000 - ABONNEMENT FLOW JO	827		827	
6180180000 - ABONNEMENT LINKEDIN	598		598	
6180200000 - ABONNEMENT BITLY EUROPE	87	9	79	+912

6180210000 - ABONNEMENT GRAPHPAD	1 485		1 485	
6180220000 - ABONNEMENT SLACK	514		514	
6180300000 - ABONNEMENT BIODATA	3 822	191	3 631	+2k
6180400000 - ABONNEMENT GOOGLE CLOUD	3 534	656	2 878	+438
6180500000 - ABONNEMENT DROPBOX	115	425	-310	-73
6180600000 - ABONNEMENT CANVA	390	120	270	+225
6180700000 - ABONNEMENT DOCUSIGN	445	117	328	+280
6180800000 - ABONNEMENT EPIK INC	54	151	-97	-64
6180900000 - ABONNEMENT NAMECHEAP	104	76	28	+36
6181000000 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE		55	-55	-100
6185000000 - FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES, CONFÉRENCES	10 478		10 478	
6226010000 - HONORAIRES COMPTABLE	6 740	2 730	4 010	+147
6226020000 - HONORAIRES FINANCES	8 628	7 255	1 373	+19
6226030000 - HONORAIRES JURIDIQUES	16 977	35 026	-18 049	-52
6226040000 - HONORAIRES DIVERS	1 200		1 200	
6226050000 - HONORAIRES SOCIALES	3 848	810	3 038	+375
6226060000 - HONORAIRES PENNYLANE	588	198	390	+197
6226070000 - HONORAIRES CONSEILS	28 802	32 080	-3 278	-10
6226080000 - HONORAIRES CAC	4 280		4 280	
6226090000 - HONORAIRES CIR	2 628		2 628	
6227000000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	105	1 096	-991	-90
6230000000 - PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		22 480	-22 480	-100
6233000000 - FOIRES ET EXPOSITIONS		1 297	-1 297	-100
6234000000 - CADEAUX À LA CLIENTÈLE	990	265	725	+274
6236000000 - CATALOGUES ET IMPRIMÉS	415	266	149	+56
6241000000 - TRANSPORTS SUR ACHATS	4 254	61	4 193	+7k
6251000000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	21 246	3 763	17 483	+465
6252000000 - NOTES DE FRAIS	348		348	
6257000000 - RÉCEPTIONS	2 568	1 301	1 267	+97
6261000000 - FRAIS POSTAUX	312	5	307	+6k
6262000000 - TÉLÉPHONE ET INTERNET	48		48	
6270000000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	1 520	552	968	+175
6280100000 - FRAIS TICKETS RESTAURANT	354	46	308	+670
6281000000 - CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	200		200	
IMPÔTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	5 992	1 540	4 451	+289
6312000000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	2 918	851	2 066	+243
6313000000 - PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION PROFESS...	2 679	689	1 990	+289
6335000000 - VERSEMENTS LIBÉRATOIRES OUVRANT DROIT À L'EXONÉRATI...	395		395	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	542 774	129 931	412 843	+318
6411000000 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	452 785	111 592	341 192	+306
6412000000 - CONGÉS PAYÉS	5 316	3 914	1 402	+36
6413000000 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	78 639	13 333	65 306	+490
6414000000 - INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS		468	-468	-100
6414100000 - INDEMNITÉS NON SOUMISES	6 035		6 035	
6480000000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		624	-624	-100
CHARGES SOCIALES	119 139	51 784	67 356	+130
6451000000 - COTISATIONS À L'URSSAF	38 550	34 732	3 818	+11
6454000000 - COTISATIONS AUX ASSEDIC	11 425		11 425	
6458000000 - COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	92	1 450	-1 358	-94

6458200000 - COTISATIONS AGIRC-ARRCO	48 386	12 498	35 888	+287
6458400000 - COTISATIONS PREVOYANCE	412	445	-33	-7
6458500000 - COTISATIONS MUTUELLE	7 938	643	7 295	+1k
6475000000 - MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	550		550	
6476000000 - TICKETS RESTAURANTS	11 785	2 015	9 771	+485
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (CHARGES D'EXPLOI...	43 140	1 884	41 256	+2k
6811100000 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 675		29 675	
6811200000 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 465	1 884	11 581	+615
AUTRES CHARGES	1 023	69	954	+1k
6560000000 - PERTES DE CHANGE SUR CRÉANCES ET DETTES COMMERCIA...	611	60	551	+919
6580000000 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	412	9	403	+4k
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 306 318**	**365 729**	**940 589**	**+257**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-663 561**	**-217 306**	**-446 256**	**-205**
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	23 199		23 199	
7680000000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	23 199		23 199	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**23 199**		**23 199**	
CHARGES FINAN.				
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	14 583		14 583	
6611000000 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	14 583		14 583	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**14 583**		**14 583**	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**8 616**	**0**	**8 616**	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	**-654 946**	**-217 306**	**-437 640**	**-201**
PRODUITS EXCEPTION.				
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		20 000	-20 000	-100
7780000000 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 000	-20 000	-100
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		**20 000**	**-20 000**	**-100**
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**0**	**20 000**	**-20 000**	**-100**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	-54 227	-75 074	20 847	+28
6990000000 - PRODUITS - REPORTS EN ARRIÈRE DES DÉFICITS	-54 227	-75 074	20 847	+28
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**665 956**	**168 423**	**497 533**	**+295**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**1 266 675**	**290 655**	**976 020**	**+336**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-600 719**	**-122 232**	**-478 487**	**-391**

Liasse fiscale

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2025**

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MUMILK - SIREN : 953195583

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12 — Néant ☐

										Exercice N clos le 31/12/2024	N-1
					Brut		Amortissements, provisions		Net	Net	
Capital souscrit non appelé		**TOTAL (I)**	AA	**0**				**0**	**0**		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	**0**	AC	**0**	**0**				
		Frais de développement	CX	**501 787**	CQ	**29 675**	**472 112**	**148 377**			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	**0**	AG	**0**	**0**				
		Fonds commercial (1)	AH	**0**	AI	**0**	**0**				
		autres immos incorporelles	AJ	**0**	AK	**0**	**0**				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	**0**	AM	**0**	**0**				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	**0**	AO	**0**	**0**				
		Constructions	AP	**0**	AQ	**0**	**0**				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	**80 831**	AS	**10 166**	**70 666**	**22 443**			
		Autres immos corporelles	AT	**24 798**	AU	**5 183**	**19 615**	**5 588**			
		Immos en cours	AV	**0**	AW	**0**	**0**				
		Avances et acomptes	AX	**0**	AY	**0**	**0**				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	**0**	CT	**0**	**0**				
		Autres participations	CU	**0**	CV	**0**	**0**				
		Créances rattachées à participations	BB	**0**	BC	**0**	**0**				
		Autres titres immobilisés	BD	**0**	BE	**0**	**0**				
		Prêts	BF	**0**	BG	**0**	**0**				
		Autres immobilisations financières	BH	**20 188**	BI	**0**	**20 188**	**20 050**			
		Total (II)	BJ	**627 604**	BK	**45 024**	**582 580**	**196 458**			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	**0**	BM	**0**	**0**				
		En cours de production de biens	BN	**0**	BO	**0**	**0**				
		En cours de production de services	BP	**0**	BQ	**0**	**0**				
		Produits intermédiaires et finis	BR	**0**	BS	**0**	**0**				
		Marchandises	BT	**0**	BU	**0**	**0**				
		Avances et acomptes sur commandes	BV	**0**	BW	**0**	**0**				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	**0**	BY	**0**	**0**				
		Autres créances (3)	BZ	**89 142**	CA	**0**	**89 142**	**113 298**			
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	**0**	CC	**0**	**0**				
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: **0**)	CD	**0**	CE	**0**	**0**				
		Disponibilités	CF	**6 265 227**	CG	**0**	**6 265 227**	**2 505 406**			
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	**12 067**	CI	**0**	**12 067**	**6 865**			
		Total (III)	CJ	**6 366 435**	CK	**0**	**6 366 435**	**2 625 570**			
		Frais d'émission d'emprunts à étaler **(IV)**	CW	**0**			**0**	**0**			
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM	**0**			**0**	**0**			
		Ecarts de conversion actif **(VI)**	CN	**0**			**0**	**0**			
		Total général (I à VI)	CO	**6 994 039**	1A	**45 024**	**6 949 015**	**2 822 027**			

(1) Droit au bail	**0**	(2) à moins d'un an	CP	**20 188**	(3) à + d'1 an	CR **0**
Clause de réserve de propriété - immob.	**0**		stocks	**0**	créances	**0**

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise | MUMILK - SIREN : 953195583 | Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		1 494)	DA	1 494	1 305
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	6 094 217	2 848 887
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)			DD	0	0
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0)	DG	0	0
	Report à nouveau			DH	0	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-600 719	-122 232
	Subventions d'investissement			DJ	0	0
	Provisions réglementées			DK	0	0
	TOTAL (I)			DL	5 494 992	2 727 960
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	0	0
	Avances conditionnées			DN	675 000	0
	TOTAL (II)			DO	675 000	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0	0
	Provisions pour charges			DQ	0	0
	TOTAL (III)			DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	500 000	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	160 000	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	14 583	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	63 626	58 838
	Dettes fiscales et sociales			DY	40 814	35 229
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0	0
	Autres dettes			EA	0	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0	0
	TOTAL (IV)			EC	779 023	94 067
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 949 015	2 822 027

RENVOIS						
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0	
			- Écart de réévaluation libre	1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	119 023	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK - SIREN : 953195583 — Néant ☐

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0	0
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0	0
	Production vendue - services	FG	0	FH	0	FI	0	0
	Chiffre d'affaires nets	FJ	0	FK	0	FL	0	0
	Production stockée					FM	0	0
	Production immobilisée					FN	353 410	148 377
	Subventions d'exploitation					FO	289 000	0
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	0	0
	Autres produits (1) (11)					FQ	347	46
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	642 757	148 423
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	0	0
	Variation de stocks (marchandises)					FT	0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	162 723	19 147
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	0	0
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	431 527	161 374
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	5 992	1 540
	Salaires et traitements					FY	542 774	129 931
	Charges sociales (10)					FZ	119 139	51 784
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements					GA	43 140	1 884
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions					GB	0	0
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	0	0
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	0	0
	Autres charges (12)					GE	1 023	69
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	1 306 318	365 729
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-663 561	-217 306
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**					GH	0	0
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**					GI	0	0
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	0	0
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23 199	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	0	
	Différences positives de change					GN	0	0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	0	0
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	23 199	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0	0
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 583	0
	Différences négatives de change					GS	0	0
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	0	0
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	14 583	0
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	8 616	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)						GW	-654 946	-217 306

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK - SIREN : 953195583 — Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0	20 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0	20 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	0	0
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0	0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	0	20 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	0	0
Impôts sur les bénéfices **(X)**		HK	-54 227	-75 074
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	665 956	168 423
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 266 675	290 655
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-600 719	-122 232

RENVOIS :

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	0	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	0	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)		1G	0	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	94 122	8 792
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	0	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)		1H	0	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	0	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	0	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	0	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	0	
(9) Dont transferts de charges		A1	0	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5 = 0	A2	0	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	0	
(12) Dont charges redevances pour concessions de bervets, licences		A4	0	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles				
facultatives	A6 = 0	obligatoires	A9 = 0	
dont cotisations facultatives Madelin	A7 = 0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d' épargne retraite	A8 = 0	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	0	

(7) Détail produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Augmentations : Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**			CZ	148 377	D8	0	D9	501 787
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**			KD	0	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains			KG	0	KH	0	KI	0
CORPORELLES — Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9 0	KJ	0	KK	0	KL	0
CORPORELLES — Constructions	Sur sol d'autrui	dont composants	M1 0	KM	0	KN	0	KO	0
CORPORELLES — Constructions	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2 0	KP	0	KQ	0	KR	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants	M3 0	KS	23 868	KT	0	KU	56 963
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			KV	0	KW	0	KX	3 684
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Matériel de transport			KY	0	KZ	0	LA	0
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 047	LC	0	LD	15 067
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers			LE	0	LF	0	LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	0	LI	0	LJ	0
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK	0	LL	0	LM	0
CORPORELLES	**TOTAL III**			LN	29 915	LO	0	LP	75 714
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	0	8M	0	8T	0
FINANCIÈRES	Autres participations			8U	0	8V	0	8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P	0	1R	0	1S	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	20 050	1U	0	1V	19 924
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**			LQ	20 050	LR	0	LS	19 924
	Total général (I + II + III + IV)			ØG	198 341	ØH	0	ØJ	597 425

CADRE B - IMMOBILISATIONS			Diminutions : Par virement de poste à poste	Diminutions : Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**	IN	148 377	CØ	0	DØ	501 787	D7	0
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — **TOTAL II**	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains	IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
CORPORELLES — Constructions	Sur sol propre	IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0
CORPORELLES — Constructions	Sur sol d'autrui	IR	0	MD	0	ME	0	MF	0
CORPORELLES — Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	0	MG	0	MH	0	MI	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	0	MJ	0	MK	80 831	ML	0
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU	0	MM	0	MN	3 684	MO	0
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Matériel de transport	IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier	IW	0	MS	0	MT	21 114	MU	0
CORPORELLES — Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers	IX	0	MV	0	MW	0	MX	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY	0	NG	0	NH	105 629	NI	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0
FINANCIÈRES	Autres participations	I0	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	0	2B	0	2C	0	2D	0
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	0	2E	19 786	2F	20 188	2G	0
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	I3	0	NJ	19 786	NK	20 188	2H	0
	Total général (I + II + III + IV)	I4	148 377	ØK	19 786	ØL	627 604	ØM	0

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	0	EL	29 675	EM	0	EN	29 675
Fonds commercial		RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
TOTAL I		RK	0	RM	29 675	RN	0	RO	29 675
Terrains		PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 425	QA	8 740	QB	0	QC	10 166
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	0	QE	100	QF	0	QG	100
	Matériel de transport	QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	459	QM	4 624	QN	0	QO	5 083
	Emballages récupérables et divers	QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II		QU	1 884	QV	13 465	QW	0	QX	15 348
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 884	ØP	43 140	ØQ	0	ØR	45 024

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY	0	**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	0

CADRE C — **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	0	0	Z9	0	Z8	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	SP	0	SR	0

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant [X]

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT (1)		À 1 AN AU PLUS (2)		À PLUS D'UN AN (3)
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	0	UM	0	UN 0
	Prêts (1) (2)	UP	0	UR	0	US 0
	Autres immobilisations financières	UT	20 188	UV	20 188	UW 0
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	0		0	0
	Autres créances clients	UX	0		0	0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO 0)	Z1	0		0	0
	Personnel et comptes rattachés	UY	0		0	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	15 942		15 942	0
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	54 227		54 227	0
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 858		17 858	0
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0	0
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	0		0	0
	Groupe et associés (2)	VC	0		0	0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 115		1 115	0
Charges constatées d'avance		VS	12 067		12 067	0
	TOTAUX	VT	121 396	VU	121 396	VV 0

RENVOIS					
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	0	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	0	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	0	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut (1)	À 1 an au plus (2)	À plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	À plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	500 000	0	500 000	0
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0	0	0
	à plus d'1 an à l'origine	VH	160 000	0	160 000	0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	14 583	14 583	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	63 626	63 626	0	0
Personnel et comptes rattachés		8C	8 941	8 941	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 106	23 106	0	0
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 116	5 116	0	0
	Obligations cautionnées	VX	0	0	0	0
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	3 650	3 650	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0	0	0
Groupe et associés (2)		VI	0	0	0	0
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0	0	0	0
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0	0	0
Produits constatés d'avance		8L	0	0	0	0
TOTAUX		VY	779 023	VZ 119 023	660 000	0

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	660 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL 0
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	0			

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK	Formulaire déposé au titre de l'IR	ET		Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS — Exercice N clos le 31/12/2024

								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX				XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI								XY	
	Impôt sur les sociétés								I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7				K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	
				- imposées au taux de 0%					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme					WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW				WQ	-54 227
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	WR	-54 227

II - DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS — 600 719

Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.									WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.									WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
				- imposées au taux de 0 %					WH	
				- imposées au taux de 19 %					WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A		)		XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer								ZY	
	Majoration d'amortissement								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD				
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
								TOTAL II	XH	600 719

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	
	Déficit (II-I)		XJ — 654 946
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	XO — 654 946

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
CIR 2024	**-54 227**

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	197 306
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	197 306
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	654 946
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	852 252

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	10 484

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-122 232	Dividendes		ZE		
			Autres répartitions		ZF	-122 232	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau		ZG		
Total I	ØF	-122 232	**Total II**		ZH	-122 232	

RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ		415 328
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	48 668	15 490
	Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	116 887	15 387
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	73 796	79 195
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	192 175	51 302
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	431 527	161 374
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	5 992	1 540
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	5 992	1 540
TVA	Montant de la TVA collectée						YY		0
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	103 746	25 026

DIVERS									
	Montant brut des salaires						ØZ	537 458	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition						ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR		Non
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH		

RÉGIME DE GROUPE*									
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
				Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
				Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1		2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A	B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MUMILK	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

DGFiP N° 2059-D-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : MUMILK — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK			Néant ☒
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY - GZ	du		au	
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : MUMILK - SIREN : 953195583					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	20 193
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	94 928
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	3	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	115 121

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : OTHER — Dénomination : Heartcore Capital Fund IV K/S

N° SIREN (si société établie en France) : — % de détention : **13.07** — Nb de parts ou actions : 20 193

Adresse :

Højbro Plads 10, 2
1200 Copenhague
DANEMARK

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre : MME — Nom de famille : EDEN BANON

Nom d'usage : BANON — % de détention : **38.16** — Nb de parts ou actions : 47 464

Naissance : Date : 01/11/1995 — N° Département : 75016 — Commune : PARIS — Pays : FRANCE

Adresse :

60 AVENUE DE SAINT-OUEN
75018 PARIS
FRANCE

Titre : MME — Nom de famille : EUGENIE PEZE-HEIDSIECK

Nom d'usage : PEZE-HEIDSIECK — % de détention : **38.16** — Nb de parts ou actions : 47 464

Naissance : Date : 30/07/1992 — N° Département : 22200 — Commune : PABU — Pays : FRANCE

Adresse :

11 RUE SEDILLOT
75007 PARIS
FRANCE

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : MUMILK - SIREN : 953195583		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2025)
cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 **au** 31/12/2024 **ou Année :** 2024		
Dénomination de l'entreprise : MUMILK		**Néant** ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 953195583	**PME au sens communautaire**	☒
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	**54 227**
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (PARIS 14)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

MUMILK - SIREN : 953195583

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	75114081512110 51A0202519
Invariant du local	751140815121
Adresse du local	Bâtiment B, étage 03, entrée 01 0029 RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES 75014 PARIS 14
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PAR 7364
SIREN du propriétaire du local	267500452
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	**92 546**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

Local

Référence du local	75114081511810 51A1202513
Invariant du local	751140815118
Adresse du local	Bâtiment B, étage 02, entrée 01 0029 RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES 75014 PARIS 14
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PAR 7364
SIREN du propriétaire du local	267500452
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	**92 546**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (SURESNES)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

MUMILK - SIREN : 953195583

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	9207308173811051A1202510
Invariant du local	920730817381
Adresse du local	Lot 6 11 - Bâtiment FR, étage 02, entrée 01 0032 AV FRANKLIN ROOSEVELT 92150 SURESNES
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 5192
SIREN du propriétaire du local	552002313
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	**68 680**
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Abonnement DocuSign	19/12/2024	18/01/2025	**23**		
Abonnement Dropbox	07/08/2024	06/08/2025	**173**		
Abonnement Slack	14/12/2024	13/01/2025	**32**		
Abonnement LinkedIn	23/12/2024	23/01/2025	**104**		
Abonnement FLOW JO	24/05/2024	23/05/2025	**545**		
Abonnement Notion Labs	17/12/2024	17/01/2025	**76**		
Abonnement Webflow	17/12/2024	17/01/2025	**15**		
Abonnement QR	29/11/2024	29/11/2025	**87**		
Abonnement BioData	31/12/2024	26/11/2025	**2 181**		
Abonnement BioData	27/11/2024	26/11/2025	**5 433**		
Abonnement Workable	25/07/2024	25/07/2025	**1 765**		
Abonnement GraphPad	02/07/2024	02/07/2025	**1 510**		
Divers	05/02/2024	05/02/2025	**121**		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CRÉDITS D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE
CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI) ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE (ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

N° 2069-A-SD
cerfa
N° 11081*26
(article 244 *quater* B du CGI et article 244 *quater* B *bis* du CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr/, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.
Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Dépenses engagées au titre de l'année	2024
Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé	
SAS MUMILK 4 RUE PIERRE FONTAINE 91000 EVRY-COURCOURONNES SIREN: 953195583 FRANCE	
Ancienne adresse en cas de changement	

Code NACE	1051A	Activités (cf. notice)	B1 - Biologie		
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)				CX	☐
Nom de la société tête de groupe (si applicable)				CX	
Numéro siren de la société tête de groupe (si applicable)				CX	
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée				CX	
Montant des crédits d'impôt du groupe *(à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)*				DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)				DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)				DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche cette année				AZ	☐
Entreprises nouvelles créées au cours de l'année déclarée	BZ	☐	Préciser la date de début d'activité		
PME au sens communautaire	KZ	☒	Préciser si entreprise		
Chiffre d'affaires HT	DZ		Nombre de salariés	CZ	
Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	7	Nombre de "jeunes docteurs"	FZ	2
Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS	IZ	☐	Société bénéficiant du régime des JEI	GZ	☒

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)		**ANNÉE CIVILE N**
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	**12 282**
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche *(sauf dépenses lignes 4 et 5)*	3	**359 303**
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs *(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)*	5	**189 698**
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) *(ligne 1 × 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5*	6	**353 410**
Montant total des dépenses de fonctionnement *(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)*	7	**914 693**
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	**8 489**
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation *(à indiquer pour la moitié de leur montant, cf. notice)*	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	**33 782**
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise *(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)*	14	**956 964**

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés **avec un lien de dépendance en France :**	15a	
avec un lien de dépendance à l'étranger :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés **sans lien de dépendance en France :**	16a	
sans lien de dépendance à l'étranger :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés *(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)*	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés *Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité*	18	**0**

Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance *Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19* *Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19*	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance *Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20* *Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20*	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements *(ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)*	21	

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	**ANNÉE CIVILE N**	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) *(ligne 14 + ligne 21)*	22	**956 964**
Montant des subventions publiques remboursables ou non	23a	**776 208**
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	24	
Montant des remboursements de subventions publiques	25	
Montant net total des dépenses de recherche ***(ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)***	26a	**180 756**
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	**ANNÉE CIVILE N**	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000€	28	
Total des dépenses de collection *(ligne 27 + ligne 28)*	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	31	
Montant des remboursements de subventions publiques	32	
Montant net total des dépenses de collection ***(ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)***	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	33b	

Montant net total des dépenses de recherche et de collection ***(ligne 26a + ligne 33a)***	34a	**180 756**
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche *(reporter le montant indiqué ligne 26a)*	35a	**180 756**
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt *[(ligne 35a - ligne 35b) × 30 %] + (ligne 35b x 50 %)*	36	**54 227**
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91a)*	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche *(ligne 36 + ligne 37)*	38a	**54 227**
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection *(reporter le montant indiqué ligne 33a)*	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement *de minimis* *[(ligne 39a - ligne 39b)× 30 %] + (ligne 39b x 50 %)*	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91b)*	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement *de minimis* *(ligne 40 + ligne 41)*	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides *de minimis* *(ligne 42a + ligne 43)*	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement *de minimis :* *Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a* *Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a* *Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a*	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	45b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection ***(ligne 38a + ligne 45a)***	46a	**54 227**
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative *(reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))*	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche *[(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50 %)*	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative *[ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)]*	49	
Déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative *(ligne 49 × 5 %)*	50	
Montant total du crédit d'impôt *(ligne 48 + ligne 50)*	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91a)*	52	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche *(ligne 51 + ligne 52)*	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans un département d'outre-mer	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection *(reporter le montant indiqué ligne 33a)*	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible *(100 000 000 € - ligne 86- ligne 47a)*	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise *[(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30]% + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)*	56	
Crédit d'impôt lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible *[(ligne 54a - ligne 55) > 0], le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]*	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement *de minimis* *(ligne 56 + ligne 57)*	58	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91b)*	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement *de minimis* *(ligne 58 + ligne 59)*	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides *de minimis* *(ligne 60 + ligne 61)*	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement *de minimis* *Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a* *Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a* *Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a*	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection ***(ligne 53a + ligne 63a)***	64a	
Dont montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer ***(ligne 53b + ligne 63b)***	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		**ANNÉE CIVILE N**
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation *(ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)*	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement *(ligne 70 dans la limite de 400 000 €)*	71	
Montant encaissé des subventions publiques remboursables ou non	72	
Pour les prestataires, montant des sommes au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt	74	
Montant des remboursements de subventions publiques	75	
Montant net des dépenses d'innovation *(ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)*	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation *[(ligne 76a - ligne 76b - ligne 76c - ligne 76d) x 30 %] + (ligne 76b x 60 %) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35 %)*	77	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91c)*	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation *(ligne 77 + ligne 78)*	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation ***(ligne 46a ou 64a + ligne 79a)***	80a	**54 227**
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer ***(ligne 46b ou 64b + ligne 79b)***	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)	**ANNÉE CIVILE N**	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) en France	82a	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) à l'étranger	82b	
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement *Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83* *Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83*	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non	84	
Montant des remboursements des aides publiques	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative *(ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)*	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative *[(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)*	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés *(reporter le montant indiqué ligne 91d)*	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative *(ligne 88 + ligne 89)*	90	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt							
		CIR						CRC	
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation		Pour dépenses de recherche collaborative	
	TOTAL	**91a**		**91b**		**91c**		**91d**	

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupement assimilés et n° SIREN	% des droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt							
		CIR						CRC	
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation		Pour dépenses de recherche collaborative	
	TOTAL	**92a**		**92b**		**92c**		**92d**	

VIII - UTILISATION DE LA CRÉANCE

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.
VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu : reporter le montant des crédits d'impôt déterminés lignes 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.
VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

IX - SIGNATURE

À EVRY-COURCOURONNES Le 15/05/2025

Eugenie Peze

DIRECTEUR GENERAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

cerfa
N° 11093 *25
Formulaire obligatoire (article 54 quater Du Code général des impôts)
N° 2067-SD
(2025)
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MUMILK - SIREN : 953195583

A – FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	BANON EDEN PRESIDENTE	19 RUE SAINT MARC 75002 PARIS FRANCE
2	HEIDSIECK EUGENIE DIRECTRICE GENERALE	33 RUE DE LAPPE 75011 PARIS FRANCE
3	NEVEU GAELLE SENIOR CELL SCIENTIST	26 RUE GERMAINE TILLION 92000 NANTERRE FRANCE
4	COUTELIER HELOISE CHIEF OF STAFF OF CTO	28 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS FRANCE
5	MELLARE MORGANE RESEARCH ENGINEER	23 RUE DE LA REPUBLIQUE 94220 CHARENTON LE PONT FRANCE
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens	aux immeubles non affectés à l'exploitation	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	**119 999**				**119 999**				**119 999**
2	**110 866**				**110 866**				**110 866**
3	**58 590**				**58 590**				**58 590**
4	**52 847**				**52 847**				**52 847**
5	**45 000**				**45 000**				**45 000**
6									
7									
8									
9									
10									
T	**387 302**				**387 302**				**387 302**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	**990**
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	**2 568**
Totaux	**3 558**

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE :

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (total col 9 + total col 10)	**390 860**	- de l'exercice	**-654 946**
- de l'exercice précédent		- de l'exercice précédent	

À EVRY-COURCOURONNES, le 15/05/2025

Civilité du signataire : mme

Nom du signataire : PEZE-HEIDSIECK Eugenie

Qualité du signataire : Directeur général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
MUMILK - SIREN : 953195583	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
4 RUE PIERRE FONTAINE 91000 EVRY-COURCOURONNES FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	654 946
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	X	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	0		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case)	☐

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐

Comptable : ☐ Salarié ?

SAS ACEFI CL
7 rue Mariotte
75017 PARIS
Tél: +33(0) 7 82 68 42 00
FRANCE

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	☐

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		*d*	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		*j*	
Montant des revenus répartis		***Total (a à h)***	

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			**537 458**
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

K	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus délivrés		

ACEFI CL

SAS au capital de 300000 Euros - SIREN : 350044392

7 rue Mariotte, 75017 PARIS

Tél : +33(0) 7 82 68 42 00 - acl-audit.eu